

MEPC 80 : l'OMI renforce son niveau d'ambition climatique

COMMUNIQUE DE PRESSE
PARIS, LE 7 JUILLET 2023

Les armateurs français sur la trajectoire de la décarbonation d'ici 2050

Lors du 80e Comité de la protection du milieu marin (MEPC 80) du 2 au 7 juillet 2023, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a renforcé sa stratégie de décarbonation¹ : dorénavant, le transport maritime international devra atteindre le zéro net de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon de 2050. Il s'agit d'une étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'OMI a également adopté des objectifs intermédiaires ambitieux de réduction des émissions des GES de 20%² en 2030 et de 70%³ en 2040.

Afin de réaliser ces objectifs, l'OMI a décidé de développer un panier de mesures réglementaires pouvant entrer en vigueur dès 2027 : une mesure technique qui imposerait d'intégrer des carburants zéro carbone dans les soutes des navires et une mesure économique qui déterminerait un prix pour les émissions de GES des navires.

Rapporté à la tonne transportée, le maritime est le mode de transport le moins polluant et représente autour de 3% des émissions mondiales de GES. Néanmoins, les armateurs français sont déterminés à faire leur part dans la lutte contre le réchauffement climatique et cela représente un véritable défi !

Les armateurs français mesurent en effet pleinement la responsabilité qui est la leur et confirment leur volonté et leur engagement à réduire autant que possible leur empreinte carbone et à agir de façon proactive pour une flotte moderne, sûre et exemplaire. Les technologies et futurs carburants permettant la décarbonation totale des navires ne sont pas encore aujourd'hui suffisamment matures ni disponibles partout dans le monde en quantités suffisantes. Pour autant, les armateurs mettent en œuvre toutes les solutions aujourd'hui disponibles : réduction de la vitesse, propulsion au GNL et par le vent, efficacité énergétique, routage des navires,

¹ En 2018, l'OMI avait adopté sa stratégie initiale de réduction des émissions de GES : -50% d'ici 2050 par rapport à 2018

² En s'efforçant d'atteindre 30%, par rapport à 2008

³ En s'efforçant d'atteindre 80%, par rapport à 2008

biocarburants, branchement électrique à quai des navires, batteries électriques, etc. et investissent et développent les solutions futures : carburants de synthèse, capture carbone, etc.

« La révision de la stratégie de l'OMI est ambitieuse, c'est indéniable. Les technologies qui permettraient de décarboner tous les navires ne sont pas encore connus. Néanmoins, accompagnés par le Gouvernement français, et avec l'ensemble de la filière maritime, notamment dans le cadre de la feuille de route de décarbonation du maritime, nous nous engageons à être au rendez-vous de la décarbonation. »

Jean-Philippe Casanova
Délégué Général d'Armateurs de France

Vous pouvez consulter la note de position d'Armateurs de France en cliquant [ici](#).

A PROPOS D'ARMATEURS DE FRANCE

Armateurs de France est l'organisation professionnelle représentative des entreprises françaises de transport et de services maritimes. Porte-parole d'une industrie de pointe et diversifiée, elle représente 26 000 emplois direct en France. Sa mission : construire un cadre propice au développement de l'économie et de l'emploi maritimes en France, dans un contexte de forte concurrence internationale, en défendant activement les intérêts de la profession auprès des instances nationales, communautaires et internationales concernées.

Contact presse :

Marie-José GHARIOS
mj-gharios@armateursdefrance.org
06.24.35.45.43